

## Le réseau Actea met un coup de projecteur sur des projets pour partager avec les membres du réseau des expériences réussies.

### COOPÉRATION DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME/ COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU BAM (CC- BAM)

#### Projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement



Depuis le début de l'année 2019 et dans le cadre de la coopération Seine-Maritime/CC-Bam, un Projet d'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion de l'assainissement est mis en œuvre dans le Bam. Prévu pour une période de 2 ans, cette première phase a un coût de 820 875 d'euros soit environ 538 millions de francs CFA

#### Partenaires techniques et financiers

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- MEAE
- Coopération Seine-Maritime/ CC-Bam

#### Objectifs

- Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le Bam ;
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale et locale dans la gestion du service de l'eau et de l'assainissement.

#### Activités prévues

Accès à l'eau potable : réalisations/renforcements d'AEPS

Amélioration de l'assainissement : réalisations/réhabilitations de latrines familiales et publiques.

#### LA CC-BAM, PREMIÈRE INTERCOMMUNALITÉ FORMELLE DU BURKINA FASO

La Communauté de Communes du Bam (CC-Bam) est la première intercommunalité formelle du Burkina Faso. Elle a été mise en place en 2012 par les maires des communes du Bam suite à une recommandation issue de l'évaluation de la coopération décentralisée entre la Province du Bam et le Département de Seine-Maritime. La CC-Bam trouve son fondement juridique dans l'adoption du décret n°2012-308 du 24 avril 2012 portant statut général de la communauté de communes au Burkina Faso.

Cette création fut officialisée en octobre 2012 par la signature de la convention constitutive de la Communauté de Communes du Bam (CC-Bam) lors de son assemblée Constitutive, approuvée par la suite par le Gouverneur de la Région Centre-Nord.

La CC-Bam dispose d'un Conseil d'Administration (CA) composé des maires de l'ensemble des neuf communes de la province du Bam. Le Conseil d'administration a la responsabilité administrative de la CC-Bam, il en définit la politique et les grandes orientations stratégiques. Il dispose d'un Bureau composé d'un président et d'un vice-président. Le président actuel est Monsieur Rigobert NASSA, maire de Sabcé. Le Conseil d'administration se réunit au moins 2 fois par an en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire.



Rigobert Nassa,  
Président du CC-Bam



Eudes SAM  
Directeur CC-Bam

L'administration de la CC-Bam est placée sous l'autorité d'une Direction et de son directeur, chargé de l'exécution des délibérations et décisions du CA.

#### LA CC-BAM, SYNERGIE D' ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

La CC-Bam vise à assurer un développement harmonieux dans l'ensemble des communes du Bam. Sa création devrait permettre une mutualisation des moyens et des projets ainsi que la création de synergies à l'échelle territoriale de la province du Bam.

Actuellement, la CC-Bam a pour objet la gestion du programme de coopération avec le Département de la Seine-Maritime. Ainsi, elle poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- Promouvoir la solidarité, le partenariat et la coopération entre les communes membres et le Département de la Seine-Maritime ;
- Promouvoir une vision commune de la coopération décentralisée et du développement intercommunal ;
- Apporter une assistance technique aux communes membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets cofinancés par le Département de Seine-Maritime ;
- Développer et capitaliser les expériences innovantes de gestion pour renforcer les capacités des communes membres.

## CC-BAM / SEINE-MARITIME : L'EXEMPLE D'UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN MARCHÉ

Débutée en 1978, la coopération entre la Seine-Maritime et le Bam s'est progressivement étendue jusqu'à couvrir l'ensemble des 9 communes de la province du Bam. Chaque commune entretient des relations avec une commune ou un groupement de communes de Seine-Maritime. Une coopération décentralisée unique par sa cohérence territoriale et par la multiplicité des acteurs qu'elle mobilise tant au Burkina Faso qu'en France : comités de jumelage, associations, communes, département, établissements scolaires, etc.

Dans le but de renforcer le partenariat et de construire en commun un développement solidaire et équitable au profit des citoyens, la coopération Seine-Maritime / Bam a connu des évolutions. En effet après 2006, avec la communalisation intégrale, le dispositif de la coopération a évolué et a permis de redynamiser le partenariat avec la mise en place de programme d'actions pluriannuel (2007 à 2011). Le dispositif a connu une seconde évolution en 2012 avec la création de la Communauté de Communes du Bam (CC-Bam) et la mise en place d'un nouveau programme (2012 à 2016) qui a connu un ralentissement avec la dissolution des Conseil municipaux au Burkina Faso au cours de la Transition.

A la suite des élections municipales du 22 mai 2016 et la mise en place des conseils municipaux dans les communes du Bam, les maires se sont très vite engagés pour l'opérationnalisation de la CC-Bam. Avec l'accompagnement du Département de la Seine-Maritime et l'appui de son correspondant, l'ACDIL, un dispositif institutionnel et opérationnel a été mis en place avec un nouveau Conseil d'administration et une Direction technique. Le nouveau dispositif politique et technique ainsi mis en place permet de donner une nouvelle dynamique à la relation partenariale entre la CC-Bam et le Département de la Seine-Maritime en participant activement à la clôture du protocole de coopération 2012-2016 et à la préparation d'un nouveau protocole de coopération au cours du dernier trimestre de l'année 2017. La tenue du Comité de pilotage (COPI) de la coopération entre le Conseil d'administration de la CC-Bam et le Département de la Seine-Maritime, le 24 novembre 2016 à Kongoussi, a été l'occasion de définir et de valider de nouvelles orientations et des axes du nouveau protocole de coopération devant couvrir la période 2017-2021.



Une mission de la CC-Bam accueillie en 2017 en Seine-Maritime



Une mission de la Seine-Maritime accueillie dans le Bam

### DE NOMBREUSES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT INITIÉES

Ainsi, les orientations et priorités retenues pour la nouvelle programmation de la coopération portent entre autres sur les volets suivants :

- **L'appui institutionnel** : dont le fonctionnement de la CC-Bam, la poursuite des projets de renforcement des finances locales ;

- **L'accès à l'eau et à l'assainissement** ;
- **Le renforcement des services sociaux de base** dans les domaines de l'éducation et de la santé avec notamment l'électrification solaire et l'équipement de base ;
- **L'exploitation aurifère** : gestion des risques avec la mise en place d'un observatoire, des actions de sensibilisation et de site pilote ;
- **L'environnement** : protection du lac Bam et éducation au développement ;
- **Le développement économique** : particulièrement à travers l'appui à des initiatives dans le champ de l'agriculture ;
- **La formation professionnelle** : réflexion sur la mise en place d'un centre de formation professionnel et d'apprentissage.



### L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT, UNE PRIORITÉ DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat demeurent problématique dans l'ensemble des communes de la province du Bam. Selon l'Inventaire National des Ouvrages (INO) de 2017, le taux d'accès à l'eau potable au niveau de la province du Bam était de 74,8% contre 70,6% pour la région du Centre Nord et 66,2% au niveau national. Cependant, on note une certaine disparité avec des taux d'accès allant de 56,5%, dans la commune de Bourzanga à 89,9% dans la commune de Tikaré. Aussi, il convient de noter que ces résultats sont en deçà des objectifs visés depuis l'avènement du PN-AEPA dont on attendait la progression du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 60 à 80% en 2015. L'assainissement, notamment l'accès à des latrines reste une préoccupation majeure dans l'ensemble des communes du Bam. Selon les enquêtes des services techniques, environ 2/3 des ménages de la province du Bam continuent de déféquer dans la nature.

Face à cette situation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a été inscrit comme une priorité dans le cadre du programme de coopération Seine-Maritime/Bam. Ainsi, à travers les Conventions de 2017 et 2018 des actions ont été mises en œuvre, notamment dans le renforcement des capacités et des échanges pour l'adoption de stratégies de gestion pérenne des infrastructures hydrauliques. Dans ce sens, la CC-Bam a adopté un contrat type concernant la gestion des systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS), mis en place des cadres de concertation des acteurs de l'eau et de l'assainissement, relancé la mise en place des Associations des usagers de l'eau (AUE), etc. Aussi, un inventaire et un diagnostic des Pompes à Motricité Humaine (PMH) ont été réalisés dans l'objectif de disposer des informations sur la nature des pannes et de promouvoir une intervention concertée et cohérente sur l'ensemble de l'espace intercommunal, l'ensemble des 9 communes de la province.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Communauté des communes  
du Bam (CC-Bam)

Jean Eudes SAM (Directeur)

Téléphone : (+226) 24 45 90 04

E-mail : cc-bam2012@gmail.com



Le Projet d'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion de l'assainissement dans le Bam a permis de développer un service pérenne d'eau potable et d'assainissement en contribuant à la mise en œuvre de l'ODD6 dans la province du Bam.

### L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

- Réalisation de 2 nouveaux systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS);
- Renforcement de la production d'eau de 3 systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS).



Pompe à motricité humaine

### L'AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

- Réalisation de 200 latrines familiales et 40 latrines publiques ;
- Réhabilitation de 90 latrines familiales et 40 latrines publiques.

### LE RENFORCEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

- Appui à l'opérationnalisation d'un service intercommunal d'eau et d'assainissement ;
- Appui à la mise en place des cadres de concertation des acteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- Formation et sensibilisation des autorités et de la population locale ;
- Renforcement des capacités des AUE ;
- Structuration et renforcement des capacités des maintenanciers.

### L'ACCÈS À L'EAU POTABLE VERS UNE GESTION MUTUALISÉE DES AEPS DANS LE BAM

Depuis la signature de la convention constitutive de la Communauté de Communes du Bam, la direction et le conseil d'administration ont engagé des réflexions en vue d'améliorer la gestion des infrastructures hydrauliques, notamment les systèmes d'AEPS dont la compétence sera portée au niveau intercommunal.

Ainsi, pour assurer un meilleur suivi de la gestion des AEPS, les 9 communes du Bam ont adopté un principe de gestion mutualisé de leurs AEPS. A cet effet, dans le cadre des contrats d'affermage, la CC-Bam assure désormais au compte des communes du Bam, le suivi et le contrôle de la gestion des AEPS.



Membres du Conseil d'Administration

Pour plus d'informations sur le réseau ACTEA, rendez vous sur notre site internet ([www.actea.org](http://www.actea.org)) ou notre page Facebook ([ACTEA-Burkina](https://www.facebook.com/ACTEA-Burkina)).